



C'est le printemps! Mais que dois-je faire avec mes gros rebuts?

Vous souhaitez vous débarrasser de vos gros articles tels qu'un meuble, un électroménager, un matelas ou même une bicyclette... Voici les étapes pour bien disposer de ceux-ci.

Étape 1 - Donnez, vendez, échangez

Donnez une seconde vie à vos biens en bon état : c'est facile et ça rend service!

- ➔ Donnez ou vendez vos articles (ex. : Facebook, Kijiji, Brick à Brack, etc.)
- ➔ Donnez à des organismes de charité et de réemploi (ex. : Friperie et centre d'entraide)
- ➔ Organisez une vente de garage ou une soirée de troc entre amis.

Étape 2 - Déposez vos articles à l'écocentre

Privilégiez l'écocentre pour les articles qui ne sont plus en état de fonctionnement. Vous assurerez ainsi le réemploi, le recyclage et la valorisation de ces articles de façon sécuritaire et écologique. Vous contribuerez également à diminuer les quantités de matières acheminées au lieu d'enfouissement technique.

Étape 3 - Utilisez le service de collecte des gros rebuts

S'il vous est difficile de vous rendre à l'écocentre, utilisez le service de collecte des gros rebuts pour les articles qui ne peuvent plus servir. [Aucune inscription préalable](#), il suffit de déposer vos matières en bordure de rue la veille de la collecte. Consultez votre calendrier de collecte des gros rebuts et la [liste des matières acceptées](#).

Lors de la collecte des gros rebuts, sachez que seul le métal est récupéré : tous les autres objets prendront directement le chemin de l'enfouissement. Il vaut donc mieux privilégier l'écocentre et mettre au chemin uniquement les matières acceptées hors d'usage !

Pour plus d'information, consultez Infobac.ca ou 418 725-2222.

Rachel Dubé
Coordonnatrice en environnement
MRC de Rimouski-Neigette
environnement@mrc-m.ca